

SNCF 2020

LA CFDT VEUT UN ACCORD DE MÉTHODE POUR PROTÉGER TOUS LES SALARIÉS

Un accord de méthode est indispensable pour créer un bouclier social avant l'ouverture à la concurrence et le passage en SA. L'objectif de la CFDT : conserver les protections et les garanties des cheminots et créer des droits nouveaux.

LA CFDT L'A INDIQUÉ, L'ANNÉE 2019 DOIT ÊTRE UTILE AUX CHEMINOTS

Respecter le passé et penser l'avenir, c'est la solution portée par la CFDT. Cette stratégie est la seule solution pour faire face aux enjeux posés par la période : construction du nouveau pacte social d'entreprise en préambule à la fin du recrutement

au statut, transformation en sociétés anonymes, réorganisations permanentes et ouverture à la concurrence. Négocier un accord de méthode est un travail indispensable pour préserver les cheminots à l'heure de la construction de la convention collective nationale du ferroviaire. Il doit être mené sans attendre. ●

UN ACCORD DE MÉTHODE, C'EST QUOI ?

C'est un outil évolutif destiné à agir sur certains aspects pour préserver les garanties sociales des cheminots et obtenir de nouveaux droits.

MISE EN PLACE DU NOUVEAU PACTE SOCIAL

- ① Comment seront articulées les négociations d'entreprise et les négociations de branche ?
- ② Définition des négociations à conduire (nouveau contrat de travail, protection sociale, transposition de la négociation de branche sur les classifications et les rémunérations). Des objectifs doivent être posés pour que les différents volets de cette négociation apportent pour tous des

avancées sociales et que le nouveau cadre soit équitable indépendamment du statut d'emploi.

LA TRANSFORMATION DU GROUPE

- ① Modalités de la concertation préalable à la transformation des ÉPIC en SA.
- ② Modalités détaillées de l'info-consultation.
- ③ Garanties à apporter aux cheminots dans le cadre de la transition. ●



NOS REVENDICATIONS

La CFDT veut un bouclier de droits sociaux pour tous les cheminots, statutaires ou contractuels. Il faut apporter des garanties et des protections à toutes et tous.



#1 Maintenir l'ensemble des accords, droits collectifs et actes unilatéraux de l'entreprise dans toutes les sociétés et filiales, ainsi que toutes celles qui pourraient être créées à partir des activités du GPF à la date de signature de l'accord.

#2 Agir sur tous les leviers permettant de sécuriser le maintien dans le bassin d'emploi : donner la priorité aux salariés pour un reclassement sur un autre poste dans le bassin d'emploi correspondant à ses compétences.

#3 Agir sur les leviers globaux de la mobilité : améliorer l'offre de logement par une large ouverture des dispositifs d'aides à l'accession à la propriété, sans condition de ressources, primo-accédant ou pas.

#4 Ouvrir une négociation sur la mobilité volontaire sécurisée : mettre en place un dispositif sécurisé pour favoriser la mobilité interentreprises dans la branche ferroviaire avec des possibilités de retour à la SNCF.

#5 Redistribuer aux cheminots les gains de ce qu'ils produisent : il s'agit de favoriser une évolution de carrière et de rémunération en valorisant notamment la multicom pétence plutôt qu'en imposant la polyvalence.

#6 Favoriser la reconversion des salariés impactés par les réorganisations avec un pacte ambitieux de formation : mise en place de dispositifs de formation pour les agents qui vont être impactés et sur les filières métiers en difficulté (GEF / PFA).

#7 Assurer une équité salariale pour tous les agents dans le temps : garantir un niveau d'évolution salariale pour les agents au statut au moins égal à celui en vigueur avant la réforme (neutralisation de l'effet de fermeture du recrutement au statut) et engagement à promouvoir l'équité sur plusieurs dispositifs de rémunération (alignement de La prime sur la GIR, 13^e mois pour tous, etc.). ●

POUR VOUS PROTÉGER, IL FAUT ALLER VITE ET AGIR



La CFDT porte des revendications et travaillera pour les faire aboutir. Mais votre protection et votre avenir vont dépendre de l'engagement des autres organisations syndicales. Celles qui se font élire en vous promettant de vous protéger vont-elles faire face à leurs responsabilités en assumant une négociation ?

Ne pas vouloir négocier ferait prendre des risques inconsidérés pour des cheminots en attente de garanties. Les prochaines semaines seront décisives. Chacun devra prendre ses responsabilités. La CFDT est prête à favoriser l'intérêt des cheminots. À vous de juger entre ceux qui disent et ceux qui font. ●

